

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2023
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2023 - 21



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 19 Juin 2023,

Vu le Budget Primitif 2022 voté le 28 Mars 2022,
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT

Que le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022,
Que le compte administratif 2022 a été adopté,
Que le compte administratif 2022 présente les caractéristiques suivantes :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	
<u>En section d'Investissement</u>	
Titre émis : 1 424 054.30€ Mandats émis : 1 716 139.78€ Déficit de : 292 085.48€	Résultat reporté : - 292 085.48€ Résultat Cumulé : 2 328 834,62€
Restes à réaliser en dépenses de 0 €	
Soit un besoin de financement de 0 €	
<u>En section de Fonctionnement</u>	
Titre émis : 2 974 161.60 € Mandats émis : 2 649 067.20 € Excédent de : 325 094.40 €	Résultat reporté : 325 094.40 € Résultat Cumulé : 3 359 887.05 €
<u>Résultat cumulé</u>	
Investissement : 2 328 834.62 €	Fonctionnement : 3 359 887.05 €

DECIDE

- D'affecter le résultat de fonctionnement en totalité en report à nouveau créateur soit la somme d'un montant de 3 359 887.05 € (ligne 002),
- D'acter le résultat d'investissement en totalité d'un report à nouveau créateur d'un montant de 2 328 834.62 € (ligne 001).

Le Président,

Franck DHERSIN